Ville de Brignoles (83170)
Direction de la Commande Publique

M.A.P.A (Marché A Procédure Adaptée)

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de l'organisme qui passe le marché :
Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Bâtiment Annexe – 45 ter rue du Docteur Barbaroux – BP 307 - 83177 BRIGNOLES Cedex - Tél. : 04.94.86.22.12 - Email : dcp@brignoles.fr
Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : http://www.brignoles.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
Objet du marché :
Acquisition d'un véhicule électrique neuf de type utilitaire
Type de marché : Marché public de fournitures courantes.
Caractéristiques du marché :
La présente consultation concerne l'achat par la ville d'un véhicule électrique utilitaire léger pour les besoins du service des sports.
Le marché est conclu pour une période allant de sa date de notification, se poursuivant jusqu'à la réception définitive du véhicule et se terminant à la fin du délai de garantie. Le délai d'exécution (livraison et mise en service) débute à la réception de la lettre de notification valant bon de commande.
Le marché inclut la reprise obligatoire d'un véhicule de type C15
Code NUTS : FRL05
Classification CPV : 34144900-7 (véhicules électriques).
Variantes : Non autorisées.
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
- Prix : 50 % - Valeur technique : 30% - Délai de livraison : 10 % - Délai de garantie : 10%.
Nombre total d'offres reçues : 1
Titulaire : société BRIGNOLES SERVICES AUTOMOBILES située à Brignoles (83170)
Date d'attribution : le 07/05/2021.
Date de notification : le 07/05/2021
Numéro de marché : 32 / 2021.
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
Date d'envoi à la publication : 13/12/2021